



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

☎ 03.20.30.52.05

Communes de **MARDYCK (DUNKERQUE)**, **BOLLEZEELE** et **WARHEM**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La SOCIÉTÉ VERSALIS FRANCE SAS - siège social : Port 4531 - 4531 route des Dunes BP 59 – 59279 MARDYCK a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'actualiser le plan d'épandage des sous-produits de décarbonatation issus de l'unité de traitement des eaux brutes du site de MARDYCK (DUNKERQUE).

L'épandage se fera sur les communes de :

BAILLEUL	ERINGHEM	LA GORGUE	NOORDPEENE	RUBROUCK	WARHEM
BAMBEQUE	ESQUELBECQ	LEFFRINCKOUCKE	OCHEZEELE	SOCX	WEST-CAPPEL
BISSEZEELE	GHYVELDE	LES MOERES	OUDEZEELE	STEENVOORDE	WINNEZEELE
BOLLEZEELE	HERZEELE	MERCKEGHEM	PITGAM	TETECHEM	WORMHOUT
CASSEL	HONDSCHOOTE	METEREN	QUAEDYPRE	UXEM	WYLDER
CROCHTE	HOYMILLE	MORBECQUE	REXPOEDE	VOLCKERINCKOVE	ZEGERSCAPPEL
ZUYTPEENE					

Cette enquête publique s'inscrit dans la continuité de l'étude d'impact du 26 septembre 2016 et de l'avis de l'autorité environnementale émis le 9 novembre 2016.

L'enquête publique se déroulera **du 27 février 2017 au 30 mars 2017** inclus dans les communes de MARDYCK (DUNKERQUE), commune siège de l'enquête et BOLLEZEELE et WARHEM, pour l'épandage.

Monsieur Patrick CHLEBOWSKI, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public à :

MARDYCK	les 27 février et 30 mars 2017	de 9h00 à 12h00
BOLLEZEELE	le 4 mars 2017	de 9h00 à 12h00
	le 24 mars 2017	de 14h00 à 17h00
WARHEM	le 9 mars 2017	de 9h00 à 12h00
	le 14 mars 2017	de 14h00 à 17h00

Le dossier d'enquête publique papier sera disponible aux heures d'ouverture dans les mairies de MARDYCK, BOLLEZEELE, et WARHEM et à la préfecture du Nord pendant la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet de la préfecture du Nord (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques – installations classées pour la protection de l'environnement – Autres ICPE : agricoles, industrielles, etc – Autorisations).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur - LILLE.

Les observations et les propositions écrites et orales seront consignées dans les registres ouverts à cet effet en mairies de MARDYCK, BOLLEZEELE et WARHEM ou pourront être exprimées par internet à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation.